

Les Infos Pisanéennes



N°69 MARS 2026



MAIRIE DE PISANY

**CEREMONIE DU SOUVENIR
JOURNEE DE LA COMMEMORATION**

08 MAI 2026

A

11 HEURES

DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS

**Un vin d'honneur clôturera cette
cérémonie.**



Chers Pisanéennes, Pisanéens,

En raison des élections municipales, je ne m'exprimerai pas.

Les élus, le personnel communal et moi-même souhaitons la bienvenue à celles et ceux venus se domicilier sur la commune.

Félicitations aux parents, et mes vœux les meilleurs à Léonie.

A celles et ceux qui ont accompagné un proche, un ami à sa dernière demeure, je présente mes très cordiales et sincères condoléances.

Je pense notamment aux familles MOUFFLET, ROCHER, JULLIOT, CEBRAND, RODARY ET TENOT.

Votre Maire

MAIRIE

3, avenue Jean de Vivonne - 17600
Pisany

☎ 05 46 94 80 20
mairie@pisany.fr

Ouverture au public
Lundi au Jeudi 8h30-12h00
Vendredi de 8h30 à 12h00-14h00 à 16h30

Mr le MAIRE : Sur rendez-vous
☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

SERVICES PUBLICS

AGENCE POSTALE

3 bis avenue Jean de Vivonne
17600 PISANY

☎ 05 46 94 80 00

vous accueille du

Mardi au samedi inclus
9h00 à 12h00



PERMANENCE **MISSION LOCALE**

☎ 05 46 97 49 50

Le jeudi matin
et sur rendez-vous

NOUVEAUX HABITANTS



Vous venez de vous installer sur la commune de Pisany. L'équipe Municipale (élus et employés) vous souhaite la bienvenue.

Afin de mieux vous servir, faites-vous connaître en vous présentant à la Mairie afin de satisfaire aux formalités habituelles.

Inscription sur la liste électorale, OM, bacs et calendrier etc.

Alors ...à bientôt. Merci.

Bientôt 16 ans ?
Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)
Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

ETAT CIVIL



NAISSANCES :

MASSIGNAC Léonie née le 17/01/2026

DECES :

M. MOUFFLET Thierry, 64 ans	le 10/01/2026
M. ROCHER Daniel, 80 ans	le 29/01/2026
M. JULLIOT Bruno, 74 ans	le 14/02/2026
M. CEBRAND Michel, 74 ans	le 15/02/2026
M. RODARY Roger, 92 ans	le 18/02/2026
Mme TENOT Jacqueline, 96 ans	le 19/02/2026



INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DU PARKING DENOMINATIONS ALLEE DES SPORTS ET ESPACE D. ROCHETEAU

En présence de :

M. le Sous-Préfet de Saintes, Guillaume BRAUD

Mme SCHAAF Véronique

Mme la Présidente du Département, Sylvie MARCILLY

Mme la Sénatrice, Corinne IMBERT

M. le Sénateur, Mickael VALLET

M. le Député, Christophe PLASSARD

M. le Président de la CDA, Bruno DRAPON

Les Conseillers Régionaux, Mme CHEMINADE et Mme LAPREE

Les Conseillers Départementaux, Mme Sylvie MERCIE et M. Alexandre GRENOT

Monsieur Dominique ROCHETEAU



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 2 Décembre

DECISION MODIFICATIVE 4 (ANNULE ET REMPLACE LA 2025/47) :

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants : Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
ARTICLE	MONTANT
Immobilisation corporelles	139 041.89
Réseaux de voirie	81 000.00
Terrains aménagés autres que voirie	8 200.00
Bâtiments publics	4 100.00
Matériel bureau et mobilier	27 658.11
TOTAL	260 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

DECISION MODIFICATIVE 5 :

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
virement de la section de fonctionnement	-15 000.00	023 : virement à la section d'investissement	-15 000.00
subvention	15 000.00	60622 : Carburants	2 999.00
TOTAL	00.00	60631 : Fournitures d'entretien	501.00
		6413 : Personnel non titulaire	5 500.00
		6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 000.00
		TOTAL	00.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

VIREMENT DE CREDIT N°4 :

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants : Fonctionnement :

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
Réseaux	-3 250.00 €
Personnel Non Titulaire	4 150.00
Indemnités de fonction	-900.00 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES CHERCHEURS DE TRESORS »

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'association « Les Chercheurs de Trésors », d'une demande de subvention pour l'année scolaire 2025/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention qui sera inscrite à l'article 6574 sur l'exercice 2026 : Subvention attribuée à l'association "Les Chercheurs de Trésors" : 200 €

APPROBATION DE LA CESSIION D'ACTIONS DE LA SPL AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Il avait été convenu initialement que Saintes – Grandes Rives – L'Agglo détienne une grande partie du capital de la SPL dans l'objectif de revendre ses actions aux communes qui souhaiteraient a posteriori de sa création, rejoindre le capital de l'Agence d'attractivité. Compte tenu de la volonté pour les communes de Bussac-sur-Charente, Thénac, Chérac, Courcoury, Burie, Saint-Sauvant, Écoyeux et Dompierre-sur-Charente d'intégrer le capital et conformément aux statuts de la SPL ainsi qu'aux dispositions légales, la cession d'actions par un actionnaire est soumise à l'approbation des organes délibérants des autres actionnaires.

Les huit communes concernées souhaitent chacune acheter 10 actions à 20 € soit 200 € par commune, ce qui correspond à une cession de 80 actions pour l'Agglomération comptabilisant un total de 1439 actions contre 1519 avant modification. Cette modification du capital de la SPL a donc une incidence sur la répartition des parts qui le compose mais également sur l'organisation de la gouvernance.

Répartition du capital : Le capital de la SPL est toujours fixé à 37 020 €. Au titre des mouvements liés aux modifications il comprendrait désormais : Saintes – Grandes Rives – L’Agglo à hauteur de 77,75 % (contre 82,06 % avant modification), soit une participation de 28 780 € (contre 30 380 €) ; La Ville de Saintes à hauteur de 11,4 % soit une participation de 4220 € ; Les autres communes à hauteur de 10,85 % (contre 6,54 %), avec une participation : des communes de Chaniers, Saint-Georges-des-Coteaux, et Fontcouverte à hauteur de 340 € chacune, des communes de Corme-Royal, Les Gonds, Montils, Pisany, Varzay, Vénérand, Villars-Les-Bois, Bussac-sur-Charente, Thénac, Chérac, Courcoury, Burie, Saint-Sauvant, Écoyeux et Dompierre-sur-Charente à hauteur de 200 € chacune.

Modification de la gouvernance :

En cédant ces 80 actions, la répartition des sièges au sein de la gouvernance a vocation à être modifiée conformément à l’article L.1524-5 du CGCT. Le Conseil d’Administration sera désormais composé de : 14 administrateurs désignés par Saintes – Grandes Rives – L’Agglo (contre 15 avant modification), 2 administrateurs désignés par la Ville de Saintes, 2 administrateurs nommés en qualité de représentant commun des actionnaires siégeant au sein de l’Assemblée Spéciale (contre 1 seul avant modification). Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les changements de la SPL Agence d’Attractivité de l’Agglomération de Saintes.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier

AUTORISATION DE MANDATER LES FACTURES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Vu la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988 qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l’attente de l’adoption du budget primitif, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d’investissement du budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au compte au remboursement de la dette compte 16, en moins au compte du chapitre 040 et en moins RAR 2025. Vu, que cette autorisation doit préciser le montant de l’affectation des crédits,

Vu, que pour le budget principal, le quart des dépenses d’investissement inscrites au budget primitif 2025 hors dette : Compte 21 s’élève à $1\,363\,414.39\text{ €} \times 25\% = 340\,853.60\text{ €}$ ($1\,663\,600.46\text{ €} - \text{RAR } 300\,186.61\text{ €}$)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater les factures d’investissement avant le vote du budget 2025.

CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déménagement de la Mairie à partir du 1^{er} Février 2026.

Désormais l’adresse sera : **Mairie, 5 avenue Jean de Vivonne 17600 PISANY**

Ainsi se modifient le lieu des réunions du Conseil Municipal, de l’identité cadastrale, et ainsi que tout ce qui peut dépendre de la Mairie. **Le bureau de vote sera situé : Salle communale, Impasse de la Poste 17600 PISANY**

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (Autorité locale compétente du PCRS) :

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d’électrification et d’équipement rural de la Charente Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l’arrêté préfectoral du 14 Août 2024.

Lors de sa réunion du 24 Novembre 2025, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d’un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s’en constituer Autorité locale compétente. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER. Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l’unanimité des voix. Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat départemental d’électrification et d’équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu’il a été voté par son Comité Syndicat le 24 Novembre 2025.

POUR L’ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTÉ :

Le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération du 15 Avril 2025, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé. A l’issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu’au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d’intérêt général. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents : **DÉCIDE** d’adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d’assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1^{er} janvier 2026 ; D’accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;

De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l’agent, comme suit : 15 € par agent et par mois (montant en euros : minimum de 15 euros) ; D’autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l’adhésion à la convention de participation et à son exécution ; D’inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

VIREMENT DE CREDIT N°5 :

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants : Fonctionnement :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l’unanimité le virement de crédit.

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
66111 : Intérêts réglés à l’échéance	839.18 €
681 : Dotation aux amortissements	-839.18 €
TOTAL	0.00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL) :

Monsieur le Maire présente les diverses modifications des statuts de CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL) :
Voici la liste des articles et la modification proposée :

Art. 3 – Objet social : Agissant pour le compte des Collectivités Territoriales.

Art. 14.1.1 – Conseil d’administration : Composition initiale : 16 membres (11 Département, 1 La Rochelle, 1 Rochefort, 1 Saintes, 2 représentants communs).

Art. 14.1.2 – Responsabilité : Inclut responsabilité civile des autres personnes morales.

Art. 16.2 – Fonctionnement du Conseil : Convocation par Président, DG ou tiers des administrateurs.

Art. 16.4 – Consultation écrite : Non prévu. Modifié par ajout.

Art. 17 – Président : Pas de limite d’âge pour représentant.

Art. 27.1 – Convocation AG : Convocation par Conseil ou personnes visées.

Art. 28 – Ordre du jour : Inscription réservée aux actionnaires avec seuil légal.

Art. 31 – Quorum/Vote : Formulaire sans vote ou abstention.

Art. 32 – AGO : Quorum : ¼ des droits de vote (1ère convocation).

Art. 33 – AGE : Quorum : ½ puis ¼ ; majorité 2/3 sans précision sur voix exprimées.

Titre VIII + Art. 42 à 45 : Présents (dispositions transitoires, désignation premiers administrateurs, CAC, reprise engagements, publicité).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’accepter la modification des différents points des statuts cités ci-dessus.
Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la modification des Statuts de CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL).

IMPLANTATION D’UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BALANZAC et SAINTE GEMME

Vu la demande d’autorisation environnementale d’exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de BALANZAC et de SAINTE-GEMME déposée le 13 Septembre 2022, par la Société ENERGIES DES ROUCHES. Vu le dossier produit comportant notamment une étude d’impact ; Vu le rapport établi par le service de l’inspection des installations classées en date du 2 Octobre 2025 déclarant le dossier produit complet et régulier ; Vu la décision n° E25000217/86 du tribunal Administratif de Poitiers en date du 24 Novembre 2025 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l’enquête publique et d’un commissaire enquêteur suppléant ; Vu l’absence d’avis du 25 Novembre 2025 – NA-2025-006346/A P de la Mission Régionale d’Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le projet de parc éolien sur les communes de BALANZAC et de SAINTE-GEMME ; Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d’implantation du parc éolien des ROUCHES sur les Communes de BALANZAC et SAINTE-GEMME ; Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de porter un avis sur ce projet. Ces explications entendues et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent comme suit : 11 contres ; 2 abstentions ; Au vu du vote le Conseil Municipal : De SE PRONONCER pour un avis NEGATIF à la demande d’implantation du parc éolien DES ROUCHES sur les communes de BALANZAC et de SAINTE-GEMME ; Dit que Monsieur le Maire assurera le suivi administrative et technique de la présente délibération.

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L’ALLEE DES SPORTS ET ATTRIBUTION D’UN NOM DE L’ESPACE PARKING-JEUX :

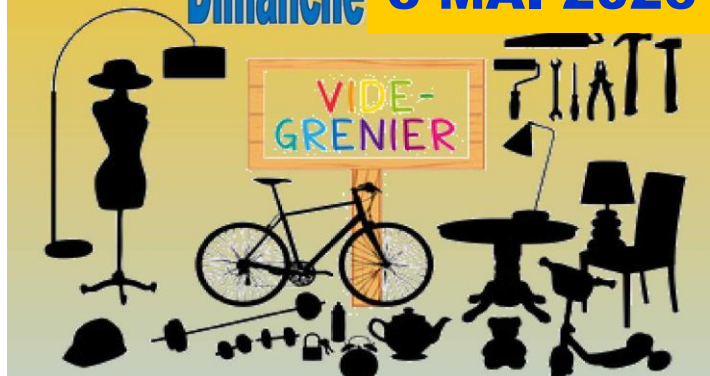
Considérant qu’il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des voies de la commune et d’autoriser l’engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Considérant qu’il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal. Considérant l’intérêt communal que représente la dénomination des rues, Monsieur le Maire propose :
De modifier la dénomination de la voirie “Allée des Sports” en **Allée des Sports Dominique ROCHETEAU** ;
De rajouter la dénomination de l’espace en **Espace Dominique ROCHETEAU**, pour le parking, terrain de tennis et de pétanque, ainsi qu’un espace de Jeux pour enfants. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des membres présents.

Entrée gratuite
Snack et buvette

Pisany



Dimanche 3 MAI 2026



Terrain de sports
Allée des sports de 8h à 18h

Exposants à partir de 7 heures
Réservé aux particuliers

**3euros le mètre linéaire
5 mètres minimum avec
Véhicule** .table et chaise non fournies

Renseignements et inscriptions :

Cafep.pisany@gmail.com

tél : 07 84 21 20 87

Organisé par le comité des fêtes de Pisany

PISANY

FÊTE DE LA MUSIQUE

DIMANCHE 21 JUIN 2026

SOUS LES HALLES

Renseignements et inscriptions :

Cafep.pisany@gmail.com

Tél : 07 84 21 20 87

Organisé par le comité des fêtes de Pisany
Association loi 1901

10 ÈME ANNÉE

CHATEAU DE PISANY

WEEKEND MEDIEVAL 16-17 MAI 2026

5 PLACE DU CHÂTEAU 17600 PISANY

Lions de guerre



Artisans
& Exposants
Médiévaux



Campement
Médiéval

A NE PAS MANQUER :
SPECTACLE : combats de chevaliers XIV et XV siècle



HORAIRE : 10H00 / 18H00 - BARBECUE & BUVETTE

TARIFS ENTREE : 7 € / ADULTE & 3 € / ENFANT - 10 ANS

CONTACT : 07.37.63.31.66 - WWW.CHATEAU-DE-PISANY.COM



PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat

Médecin Généraliste ☎ 05.46.94.88.57

Dr Joshua COUSTATY

Dr Audrey FOUQUERAY

Dr Benoit DROMER

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h30-12h30/14h00-17h30

Samedi: 8h30-10h00

Pédiatre ☎ 05.46.94.88.57

Dr Fanny BLAVET

Dr Marion DUPEUX

Orthoptiste : ☎ 06.25.32.72.41

Dr Sophie BAILLY

Sage-Femme ☎ 05.46.94.88.57

Caroline MAIGE

Psychologue

Maud NIEDERBERGER ☎ 06.71.43.19.42

Sandrine LOMBARD ☎ 07.88.74.67.97

Diététicienne ☎ 07.67.67.57.42

Alice LHOMME-KOZACZKA

Infirmières ☎ 05.46.97.83.76

RICHE Alexandra

SIMON Véronique ☎ 06.13.85.89.25

Infirmière ASALEE

VERGER Camille ☎ 06.04.09.30.17

Ostéopathe ☎ 07.65.84.92.39

Maxime COUTIN

Masseur kinésithérapeute ☎ 05.46.94.88.88

Silvia ENES CAPEIO

~~~

**Pharmacie** ☎ 05.46.94.86.62

VIDALIE Jean-Pierre – IMBERT Jean

9, esplanade du Coudrat

Lundi au vendredi : 9h-12h30/14h-19h30

Samedi : 9h-15h00

**HARMONY Sophrologie**

Frédérique SALORD ☎ 06.24.26.29.18

## COMMERCES et LOISIRS

**BOULANGERIE – PATISserie**

M. et Mme VINET ☎ 05.46.94.84.25

**EPICERIE-BAR-TABAC**

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT** EARL GUILLET Michaël

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

**TABLES D'HÔTES** CHATEAU DE PISANY

M. et Mme BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

**CHAMBRES D'HÔTES « AU TEMPS D'ANTAN »**

Mme MONROUZEAU Claudine ☎ 06.80.21.07.66

## ARTISANS ET AUTRES

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.25.86.08.31

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**ARTISAN PEINTRE**

M. EL BELKHEIR Julien ☎ 06.71.05.17.13

**C&J MULTISERVICES**

HERENT Julie et Christophe ☎ 06.16.52.30.86

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOUR Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.80.23

**MICKY MANEGE POUR ENFANTS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**ENTREPRISE KDS qualifiée RGE**

Menuiserie-cloisons sèches-isolation

PRESLE Steve ☎ 06.77.32.29.86

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEQUATE ☎ 05.17.39.00.19

**ESTHETIQUE O'massage** Épilations-massages et soins

Justine ☎ 06.52.93.36.94

**TAXI** Yohan Franchi ☎ 06.87.10.71.68

**DE LA RONCE A LA CIME** entretien parc et jardin avec robot radio télécommandé

SORINET Laurent ☎ 06.74.81.92.23/06.68.29.27.09

## ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »

**ARTEIS CONSTRUCTION**

M.SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**ATLANTIQUE GARAGE**

M.VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**CONCEPT METAL**

M.PLISSON Alan ☎ 05.46.98.73.86

**HANDI-PHARM CHARENTES**

Vente exclusive aux professionnels

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52

**SARL PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

☎ 05.46.74.52.51

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

M. ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M.GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

## Services d'urgences

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SAMU ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre antipoison ☎ 05.56.96.40.80